



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



BUREAU DE L'ÉVALUATION

Série Évaluation de programme par pays

Évaluation du programme pays de la FAO en
Guinée

2013-2017

RÉPONSE DE LA DIRECTION

Novembre 2018

SÉRIE ÉVALUATION DE PROGRAMME PAYS

**Évaluation du programme pays de la FAO en
Guinée
2013-2017**

RÉPONSE DE LA DIRECTION

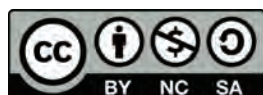
**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
BUREAU DE L'ÉVALUATION
Novembre 2018**

FAO. 2018. *Évaluation du programme pays de la FAO en Guinée 2013-2017 – Réponse de la Direction*. Rome. pp.10
Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2018



Certains droits réservés. Ce travail est mis à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Internationales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr>).

Selon les termes de cette licence, ce travail peut être copié, diffusé et adapté à des fins non commerciales, sous réserve de mention appropriée de la source. Lors de l'utilisation de ce travail, aucune indication relative à l'approbation de la part de la FAO d'une organisation, de produits ou de services spécifiques ne doit apparaître. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si le travail est adapté, il doit donc être sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si ce document fait l'objet d'une traduction, il est obligatoire d'intégrer la clause de non responsabilité suivante accompagnée de la citation indiquée ci-dessous: «Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale [langue] doit être l'édition qui fait autorité.»

Toute médiation relative aux différends en rapport avec la licence doit être menée conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) actuellement en vigueur.

Documents de tierce partie. Les utilisateurs qui souhaitent réutiliser des matériels provenant de ce travail et qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, ont la responsabilité de déterminer si l'autorisation est requise pour la réutilisation et d'obtenir la permission du détenteur des droits d'auteur. Le risque de demandes résultant de la violation d'un composant du travail détenu par une tierce partie incombe exclusivement à l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être acquis par le biais du courriel suivant: publications-sales@fao.org. Les demandes pour usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les demandes relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Crédits photographiques en couverture (de haut en bas): ©FAO/Sara Holst (1st and 2nd pictures); ©FAO/Hubert Dedegbe (3rd and 4th pictures); ©FAO/Sékou Beavogui (5th and 6th pictures)

Réponse de la Direction

Réponse de la Direction à OED					16/5/2018
Recommandation de l'évaluation (a)	Réponse de la Direction (b) Acceptée, Partiellement Acceptée ou Rejetée et commentaire sur la Recommandation	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre, et/ou commentaires sur l'acceptation partielle ou la rejection (c)	Unité responsable (d)	Calendrier (e)	Financement additionnel requis (Oui ou Non) (f)
Insérer le titre de la section, le cas échéant					
Recommandation 1 En considération des capacités et ressources disponibles au niveau du pays, réduire le champ d'action du prochain CPP, afin d'assurer un cadre de résultat plus réaliste. Pour procéder à la sélection des champs d'interventions prioritaires, l'équipe pays pourrait utiliser davantage son expérience et sa connaissance du terrain afin d'identifier les besoins pouvant être visés par des interventions de la FAO.	Acceptée	Tirant les leçons de la mise en œuvre du CPP 2013-2017, les produits attendus du CPP 2018-2022 ont été considérablement réduits passant de 35 à 11. L'identification des domaines prioritaires et produits s'est basée sur l'analyse des documents stratégiques nationaux (PNDES, PASANDAD, PNDA et PNIASAN) ainsi que le PNUAD. Les bureaux de stratégie de développement des différents ministères sectoriels du développement rural ont été associés à l'identification des domaines prioritaires, des effets/produits du CPP 2018-2022, à travers des réunions de concertation. Aussi, le consultant national recruté à cet effet a eu des échanges réguliers avec les différents ministères.	Insérer	Insérer	Insérer
Recommandation 2 Assurer la cohérence, la logique et la simplicité de la chaîne de	Acceptée	L'élaboration du CPP 2018-2022 a obéi aux prescriptions du nouveau guide mis à disposition par RAF. Ce guide a permis	Insérer	Insérer	Insérer

<p>résultat du CPP, afin d'améliorer la compréhension des résultats escomptés du CPP (et comment on espère les atteindre). En parallèle, prioriser les projets contribuant de manière directe à ces résultats afin d'éviter une dispersion des efforts et d'optimiser la possibilité d'impact.</p>		<p>d'assurer la cohérence et la compréhension des résultats escomptés du CPP. Les projets contribuant de manière directe aux résultats attendus ont été priorités dans les différentes annexes du CPP. Aussi les différents échanges avec les services techniques concernés du RAF nous ont permis d'intégrer toutes les observations émises contribuant ainsi à l'amélioration du CPP.</p> <p>Le suivi-évaluation du CPP couvrira l'intégralité des interventions de la FAO et sera aligné entre autres au système de suivi/évaluation du PNUAD 2018-2022. Il se référera également aux structures gouvernementales en charge du suivi et évaluation, pour assurer l'alignement et la coordination des actions avec le PNDES 2016-2020.</p> <p>En cas de changement important des priorités nationales, le CPP pourra faire l'objet de révision en accord avec le gouvernement et les autres parties prenantes concernées.</p> <p>Les résultats de suivi-évaluation seront régulièrement communiqués aux partenaires et aux bailleurs de fonds à travers des rapports élaborés à cet effet.</p>			
<p>Recommandation 3 Lors de la formulation des projets, apporter une attention particulière à la pertinence des</p>	<p>Acceptée</p>	<p>Cette recommandation sera strictement observée lors de l'élaboration des projets pour permettre une appropriation des parties prenantes et faciliter ainsi la mise en œuvre et</p>	<p>Programme</p>	<p>2018-2022</p>	<p>Non</p>

<p>activités réalisées par rapport aux objectifs attendus, et impliquer les agents locaux et les organisations de la société civile présentes au niveau local, pour définir des activités adaptées au contexte et aux besoins des bénéficiaires.</p>		<p>l'atteinte de l'impact des projets tout en garantissant l'égalité des sexes.</p>			
<p>Recommandation 4 Analyser les potentiels de durabilité des interventions avant leur mise en œuvre, et s'assurer qu'elles s'insèrent dans des programmes plus vastes du gouvernement ou d'autres partenaires. Ceci demande de prendre en compte les domaines d'intérêt politiques, les capacités de suivi du gouvernement, et de préparer des stratégies de sorties en renforçant par exemple de manière systématique les capacités des agents locaux, et en accompagnant le gouvernement dans la recherche de solutions permettant d'assurer le suivi.</p>	<p>Acceptée</p>	<p>Cette recommandation est prise en compte dès la phase de formulation des projets.</p> <p>En effet, pour chaque projet, un coordinateur national chargé du suivi de la mise en œuvre est nommé par le Ministère concerné.</p> <p>Un comité de pilotage mis en place et présidé par le Ministère bénéficiaire a pour charge de mener des réflexions pour étudier la situation après projet, identifier des potentiels points de blocage pour assurer la continuité.</p> <p>Par ailleurs, la mise en œuvre des activités des projets démarre généralement par un atelier de lancement au cours duquel le plan d'action est actualisé et les parties prenantes sont sensibilisées sur la nécessité de pérenniser leurs résultats.</p> <p>Pour la mise en œuvre des projets, un partenariat est établi avec les acteurs locaux identifiés comme compétents. Un renforcement des capacités du partenaire</p>	<p>Insérer</p>	<p>Insérer</p>	<p>Insérer</p>

		<p>sélectionné ainsi que des cadres des services techniques concernés aussi bien au niveau central que local est assuré.</p> <p>Généralement, les structures nationales n'ont pas assez de moyens pour appuyer les interventions dans le long terme. Les recommandations formulées dans les rapports terminaux des projets peinent à être mises en œuvre surtout quand elles sont liées à des apports financiers que la partie nationale devrait prendre en charge.</p>			
<p>Recommandation 5 Afin de renforcer le positionnement de la FAO vis-à-vis des autres acteurs du développement rural, et de faciliter la mobilisation des ressources, augmenter la visibilité de la FAO et utiliser sa crédibilité pour jouer un rôle majeur dans la coordination des acteurs. Développer aussi des outils simples permettant d'augmenter les opportunités de financement.</p>	<p>Acceptée</p>	<p>Le chargé de communication de la FAO est responsable de la visibilité des actions à travers : les communiqués de presse, films documentaires, kakemonos, auto collants sur les équipements achetés par la FAO, participation aux différents évènements relatifs au développement rural et aux réunions des partenaires techniques et financiers.</p> <p>Dans le cadre de la mobilisation des ressources, le CPP 2018-2022 sera largement diffusé auprès des acteurs du développement rural et des partenaires techniques et financiers.</p> <p>Pour augmenter les opportunités de financement, des projets conjoints seront formulés et leur financement recherché avec d'autres agences du Système des Nations Unies.</p>	<p>Insérer</p>	<p>Insérer</p>	<p>Insérer</p>

<p>Recommandation 6 Consciente des difficultés structurelles auxquelles la Guinée fait encore face aujourd’hui, la FAO devrait continuer à renforcer les institutions nationales pour améliorer la gouvernance du secteur agricole et la formulation et mise en œuvre de politiques. Ce renforcement implique aussi un appui à la budgétisation et la mobilisation des ressources.</p>	<p>Acceptée</p>	<p>Cette recommandation fait l’objet du domaine prioritaire N°3 du CPP 2018-2022 « Amélioration de la gouvernance du secteur agricole et rural ».</p>	<p>Insérer</p>	<p>Insérer</p>	<p>Insérer</p>
--	------------------------	---	----------------	----------------	----------------

